

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT RIVES DE SEINE HABITAT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 juin 2024

Objet : Installation d'un nouvel administrateur au Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, les membres composant le Conseil d'Administration, convoqués régulièrement et individuellement, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance (91, rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux) :

Etaient présents : Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD - Monsieur Jacques KOSSOWSKI - Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI - Madame Raymonde MADRID - Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE - Monsieur Vincent FRANCHI - Madame Sybille d'ALIGNY - Madame Sophie DESCHIENS - Madame Michelle LAUGIER - Madame Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU - Monsieur Frédéric ROBERT - Madame Catherine MORELLE - Madame Victoria DOGNIN - Monsieur René MICHAUX - Madame Laura REZGUI-DUMAS - Madame Annie MANDOIS - Madame Dabia MESSILI - Monsieur Thomas ROUSSET - Monsieur Guy QUENNEVILLE - Monsieur Gérard HUOT- Monsieur Luc AIT AISSA – Monsieur Philippe LAUNAY

Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent PASCAL à Monsieur Jacques KOSSOWSKI
Madame Maria GARCIA à Madame Sybille d'ALIGNY
Madame Chantal SAMOUILHAN à Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
Monsieur Bernard GAHNASSIA à Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE
Madame Chantal LABORDA à Monsieur Luc AIT AISSA
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI à Madame Olivia ZERAH-BUGAJSKI

Etaient excusés :

Madame Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE

Etaient absents :

Monsieur Hugo DAPINO

LE CONSEIL

Vu l'arrêté du Préfet des Hauts-de-Seine DRIHL92-SHRU n°2022-77 du 1er juin 2022 autorisant la fusion-absorption des Offices publics de l'habitat de Courbevoie et de Levallois au profit de l'Office public de l'habitat de Puteaux ainsi que le changement de dénomination de l'Office public de l'habitat de Puteaux en « Office public de l'habitat Rives de Seine Habitat » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5219-5 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R.421-4 à R.421-9 ;

Vu le Code du travail et notamment le deuxième alinéa de l'article L. 2312-72 ;

Vu les délibérations n°14 (27/2022) et n°15 (28/2022) du conseil de territoire du 29 mars 2022 approuvant la fusion volontaire des trois offices publics de l'habitat de Courbevoie, Levallois et Puteaux et la charte de gouvernance de l'office fusionné ;

Vu la délibération du Bureau territorial de POLD du 5 juillet 2022 fixant le nombre d'administrateurs du Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat à 27 et en nommant 16 d'entre eux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat en date du 13 juillet 2022 installant les nouveaux membres du Conseil d'administration de l'OPH ;

Vu la démission d'Agnès POTTIER-DUMAS en date du 19 mars 2024 avec prise d'effet immédiate ;

Vu la délibération du Bureau territorial de POLD en date du 3 avril 2024 nommant Philippe LAUNAY pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat en remplacement d'Agnès POTTIER-DUMAS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Madame le Président ;

PREND ACTE

Article 1^{er} : Que Philippe LAUNAY siège au Conseil d'administration de l'OPH en remplacement d'Agnès POTTIER-DUMAS.

Article 2 : Qu'au Conseil d'administration de l'OPH Rives de Seine Habitat, les membres suivants siègent :

- 1) Au titre des conseillers territoriaux de POLD :
Joëlle CECCALDI-RAYNAUD,
Jacques KOSSOWSKI,
Vincent FRANCHI,
Sybille D'ALIGNY,
Sophie DESCHIENS,
Philippe LAUNAY.

- 2) Au titre des personnes qualifiées au regard des interventions de l'Office dans le domaine des politiques de l'habitat :
Raymonde MADRID,
Bernard GAHNASSIA,
Pascal MOREAU-LUCHAIRE,
Maria GARCIA,
Victoria DOGNIN,
Catherine MORELLE,
Olivia BUGAJSKI,
Jean-Yves CAVALLINI,
Frédéric ROBERT.

- 3) Au titre de représentant de l'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées est : Laurent PASCAL de la Protection Civile des Hauts-de-Seine.

- 4) Au titre des personnalités qualifiées :
Le représentant de l'union départementale des associations d'insertion est :
Gérard HUOT,

Le représentant de la caisse d'allocations familiales du département des Hauts de Seine est :
Hugo DAPINO,

Le représentant d'Action Logement Groupe dans le département des Hauts de Seine est :
Chantal SAMOUILHAN.

- 5) Au titre des représentants des locataires :
Françoise PHILIPPERON-BOUCHEREAU,
Luc AIT AISSA,
Chantal LABORDA,
Annie MANDOIS,
Michelle LAUGIER,
Guy QUENNEVILLE.

6) Au titre des représentants du personnel :
René MICHAUX,
Laura REZGUI-DUMAS,
Dabia MESSILI,
Thomas ROUSSET.

Article 3 : Le Président est autorisé à prendre tous les actes et à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération N°1 sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.



ADOpte
Pour Extrait Conforme
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. L." or similar.